



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 111324

Texte de la question

M. Patrick Delnatte attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le déroulement des travaux du groupe de travail relatif à la formation des orthophonistes. En effet, conformément au processus de Bologne, l'Union européenne a pris l'engagement de mettre en place un système commun reposant sur trois niveaux : la licence, le master et le doctorat. Aussi, le Gouvernement a souhaité mettre en cohérence une formation professionnalisante liée au cœur du métier et une validation de la formation universitaire accomplie dans le nouveau cadre du LMD. Il a donc engagé un travail de concertation en mettant en place un groupe de travail chargé de définir un cahier de charges de la formation. Il souhaite connaître le déroulement des travaux de ce groupe de travail.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Delnatte](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111324

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12371